



Institut National
de l'Économie
Circulaire

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

*L'organisme de référence et
d'influence de l'économie circulaire*

QUI SOMMES-NOUS ?



Fondé en 2013, l'Institut National de l'Économie Circulaire est **l'organisme de référence et d'influence de l'économie de la ressource.**

Organisme multi-acteurs, l'INEC est composé d'organismes publics et privés : entreprises, fédérations, collectivités, institutions, associations, ONG et universités.

Ses missions s'inscrivent dans trois axes principaux :

- **Structurer la connaissance en matière d'économie circulaire** en fédérant les différents acteurs du domaine à travers l'animation de groupes de travail et la rédaction d'études ;
- **Sensibiliser les décideurs publics et privés aux enjeux circulaires et assurer un soutien technique et juridique** aux adhérents au travers de veilles et de groupes de travail thématiques ;
- **Contribuer à l'émergence de projets concrets** dans les territoires via l'expérimentation et le partage des bonnes pratiques existantes.



L'INEC est également membre du **Conseil National de l'Économie Circulaire (CNEC)**, l'instance de dialogue en matière d'économie circulaire du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Plus d'information sur <http://institut-economie-circulaire.fr>



FRANÇOIS-MICHEL LAMBERT

Président de l'INEC

Lorsque nous avons créé l'Institut National de l'Économie Circulaire en 2013, l'économie circulaire était un concept peu connu, qui n'avait pas une définition stabilisée. Notre objectif était alors d'inscrire dans les mentalités la réalité de la finitude de nos ressources et l'absolue nécessité de repenser notre modèle pour offrir aux décideurs une perspective dans une société fondée sur de nouveaux équilibres.

Dès 2013, l'INEC inscrivait les grandes lignes de la pensée économie circulaire en France lors de la conférence environnementale, à travers les travaux de France Stratégie et en co-organisant les 1ères Assises de l'Économie Circulaire et la Conférence Nationale de l'Économie Circulaire.

C'est sur ces fondements originels que ce sont bâties les étapes politiques suivantes, avec l'inscription de la définition française dans la loi en 2015, la mise en place de la feuille de route économie circulaire en 2018, le vote de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire ainsi que la loi climat et le plan de relance en 2021.

L'essence même de l'INEC est d'accompagner territoires et entreprises dans leur transformation pour une meilleure prise en compte des ressources et ainsi renforcer leur résilience.

L'ampleur du changement à mener reste malgré tout majeure, amplifiée encore par les crises récurrentes que notre monde subit. Et si la prise de conscience est désormais largement généralisée, chez les citoyens comme dans les organisations publiques et privées, les mutations prennent malgré tout du temps.

L'ambition que l'INEC s'est fixée il y a près de 10 ans, doit continuer à guider nos actions : accompagner, sensibiliser, réfléchir, anticiper et fournir à tous, pouvoirs publics, entreprises, associations et grand public, les moyens de mettre en place leurs ambitions circulaires.

Ce 9ème rapport d'activité est aussi le dernier pour le président que je suis. Un autre président guidera l'INEC, je lui apporterai toute mon expérience.

Ces 10 années à la tête de l'Institut National de l'Économie Circulaire resteront comme un enrichissement formidable, par la diversité de ses membres, par les nombreux travaux de l'INEC et par les multiples rencontres pour transmettre.

N'oublions pas que la force et la place qu'occupe l'INEC nous les devons surtout à celles et ceux qui y travaillent au quotidien, s'engageant avec une rare passion, des premiers salariés à la dernière arrivée dans le cadre d'un stage, ce sont toutes des personnalités qui nous ont portés et qui sont déjà les forces vives de demain.

C'est à elles et eux que j'adresse mes derniers mots de respect et de remerciements en tant que président fier de ce formidable INEC.

SOMMAIRE

6

INFLUENCE

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire	7
Loi Climat et Résilience	8
Projet de loi de finances	10
Plateforme européenne des parties prenantes de l'économie circulaire	12

13

RÉFÉRENCE

Industrie circulaire	14
Économie circulaire et biodiversité	16
Économie circulaire et don	17
ADEME, transition(s) 2050	18
L'économie circulaire du BTP dans la rédaction des marchés et contrats	19
Questions-réponses pour intégrer l'économie circulaire dans le BTP	20
De la ferme à la table - décryptage	21
REP Bâtiment	22
Guide IFA	23
Le CAC40 est-il responsable ?	24

25

PROJETS

Stratégie métropolitaine d'économie circulaire	26
Life Waste2Build	27
Life Integre Smart Waste	29
Programme école circulaire	30
Programme achats circulaires et solidaires	31
Programme PTSI	32
Convention avec Grand Paris Sud	33
Opération CARE	34

35

COMMUNICATION

Animation de la plateforme grandpariscirculaire.fr	36
Développement de la présence sur les réseaux sociaux	38
Événements et interventions	40



INFLUENCE

LOI ANTI-GASPILLAGE POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a été adoptée le 10 février 2020. L'INEC a procédé à un travail important de décryptage et de pédagogie, à travers un document d'analyse exhaustif mis à jour régulièrement, des documents synthétiques ciblant divers secteurs et thématiques.

OBJECTIF

Suite à l'intense travail de plaidoyer mené durant l'élaboration de la loi (cf. rapport d'activité 2019), et conscient que l'écriture législative est complexe et difficile à déchiffrer pour des non-initiés, l'INEC a souhaité rendre accessible les évolutions majeures induites par ce texte pour les acteurs économiques.

- LIVRABLES ET OUTILS -



Une analyse et un décryptage général régulièrement mis à jour



Six focus ciblant divers secteurs et thématiques



Cinq vidéos et six infographies associées à ces focus



DÉCRYPTAGE ET ANALYSE

MIS À JOUR APRÈS PUBLICATION DES TEXTES D'APPLICATION DE LA LOI AU 15.03.2021



Institut National de l'Économie Circulaire

Cette publication est [disponible en ligne](#) ou en flashant le QR code ci-dessous :



LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE



Un an après l'adoption de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, le projet de loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » a été présenté en Conseil des ministres en février 2021, et a été discuté à l'Assemblée nationale en mars 2021. Il témoigne d'une accélération de la prise de conscience collective vis-à-vis des enjeux environnementaux et climatiques.

CONTEXTE

Surexploitation des ressources et dérèglement climatique sont étroitement liés : 62% des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont rejetées lors de l'extraction de matières, de leur traitement et de la production de biens. Pourtant, la consommation mondiale de matières a plus que triplé depuis 1970 et pourrait encore doubler d'ici 2050.

Par ailleurs, la crise sanitaire a bousculé tout ce que l'on pensait immuable et acquis. Le cadre européen que l'on estimait rigide a démontré qu'il était capable de souplesse. Les politiques publiques menées cette année auraient été inimaginables il y a un an : limitation des déplacements, fermeture des frontières, contrainte portée sur les biens jugés « non essentiels » en excluant leur vente en magasin, plan de relance chiffré à 100 milliards d'euros...



Issu des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, le projet de loi reprend peu ou prou une cinquantaine de mesures d'ordre législatif élaborées par les 150 citoyens. Tirés au sort, ces derniers ont auparavant travaillé durant neuf mois aux côtés d'experts afin de proposer des mesures visant à réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030. Cinq titres couvrent les thèmes sur lesquels les membres de la Convention ont œuvré : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger et se nourrir ; ainsi qu'un sixième titre sur la protection judiciaire de l'environnement. Le texte a été présenté en Conseil des ministres pour le 10 février 2021 avant qu'il soit débattu au Parlement en procédure accélérée à partir de la fin du mois de mars.

Un des principaux objectifs annoncés par le projet de loi est de favoriser la décarbonation des modes de production ainsi que l'économie circulaire, en accompagnant les entreprises. Certains aspects de l'économie circulaire sont ainsi pris en compte dans ce texte, venant compléter voire renforcer certaines dispositions de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

OBJECTIFS

De par son processus d'élaboration citoyenne, le projet de loi est axé sur une transformation de l'économie par la demande, la consommation et les changements de modes de vie du quotidien (information du consommateur, pratiques de publicité, alimentation biologique, vente en vrac...).

Louables, ces mesures doivent toutefois être complétées par une réforme structurelle de l'offre, tant en matière d'approvisionnement que de modes de production. Cette transformation doit être anticipée dans un calendrier raisonné et en s'appuyant sur les spécificités de chaque territoire dans une perspective de différenciation territoriale. Un rééquilibrage du projet passe ainsi par deux grands axes : diversifier les sources d'approvisionnements et circulariser les territoires.

Ce décryptage réalisé par l'INEC avait pour objectif de décrypter ces nouvelles mesures mais également de proposer des axes d'amélioration qui ont par la suite été traduits en amendements à destination des députés.

Ce document est [disponible en ligne](#) ou en flashant le QR code ci-dessous :



PROJET DE LOI

PORTANT LUTTE CONTRE LE **DEREGLEMENT CLIMATIQUE** ET RENFORCEMENT DE LA **RESILIENCE** FACE A SES EFFETS

Décryptage des mesures relatives à l'économie circulaire et axes d'amélioration



PROJET DE LOI CLIMAT	
LES MESURES RELATIVES À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	
Texte issu des travaux de la convention citoyenne sur le climat, présenté en conseil des ministres le Mercredi 10 février 2020	
INFORMATION DU CONSOMMATEUR	• Indice carbone apposé sur les produits en fonction des émissions de gaz à effet de serre émis
EDUCATION	• Affirmation du rôle fondamental de l'éducation au développement durable dans le code de l'éducation
PUBLICITÉ	• Interdiction de la publicité pour les énergies fossiles • « Contrat climat » entre les annonceurs et le CSA pour réduire la publicité pour les produits polluants • Compétence exclusive du maire en matière de police de la publicité (actuellement partagée avec le préfet) • Interdiction des avions publicitaires • Expérimentation du « Oui pub » • ...
VENTE EN VRAC ET CONSIGNE EN VERRE	• En 2030, 20% des surfaces de ventes seront consacrées à la vente en vrac dans les grandes et moyennes surfaces • En 2025, les emballages en verre seront lavables et réutilisables , avec la mise en place de dispositifs de consigne
DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES	• Extension de l'obligation de disponibilité des pièces détachées à d'autres catégories de produits
COMMANDE PUBLIQUE	• Les acheteurs publics devront prendre en compte des considérations liées aux aspects environnementaux de leurs marchés
BÂTIMENT	• Interdiction d'augmentation du prix de location des « passoires thermiques » • Obligation de réalisation d'une étude de potentiel de changement de destination du bâtiment lors de sa conception ou avant sa démolition • ...
ALIMENTATION	• 50% de produits durables et 20% de produits biologiques dans la restauration publique (2022) et privée (2025) • Expérimentation de menus végétariens • Trajectoire de réduction des émissions liées aux engrais azotés • ...

PROJET DE LOI DE FINANCES



L'INEC s'inscrit dans un travail d'influence sur l'ensemble des leviers de l'action publique (formation, incitation, réglementation et fiscalité). Puissant levier pour orienter durablement les comportements, la fiscalité est ainsi un outil majeur sur lequel l'INEC construit des propositions, en s'appuyant sur la loi de finances pour 2021 comme véhicule législatif.

OBJECTIF

Suite à une consultation avec ses membres en 2020, l'INEC a publié son plaidoyer « Pour un cadre budgétaire et fiscal favorable à une économie circulaire » dans l'objectif d'inscrire cette priorité dans le débat du projet de loi de finances.

Outil politique majeur pour réaliser une transition d'échelle vers l'économie circulaire, le projet de loi de finances est le dernier budget du quinquennat. Il faut donc se saisir de ce levier financier public pour promouvoir l'internalisation durable des externalités, le renforcement de la compétitivité des produits et services environnementalement vertueux et l'instauration d'une fiscalité cohérente et acceptée sur les plans social et environnemental.

Dans cet objectif, il est nécessaire d'analyser les recettes et dépenses habituelles à l'aune de leur impact environnemental, en vue de mettre fin aux « désincitations » fiscales à l'économie circulaire, de faire évoluer certains impôts vers une logique plus incitative, et de mettre en place des mécanismes de récompense pour les comportements vertueux.

Exprimant un besoin de visibilité sur la réglementation à moyen terme, les acteurs ont ainsi des attentes fortes concernant l'instauration d'une fiscalité structurellement favorable à une économie circulaire.



MISSION

Repenser le système fiscal et incitatif dans son ensemble, à partir des constats suivants :

Historiquement à **vocation budgétaire**, la fiscalité dite « environnementale » est **peu incitative**, et n'a qu'un effet limité sur les changements de comportements. Axée principalement sur **l'énergie et les déchets**, elle fait peser la charge majoritairement sur « les sorties » de matières plutôt qu'en amont sur les ressources pour réduire leur extraction. **Parcelle**, cette fiscalité nécessite d'être repensée globalement, en vue d'y apporter une cohérence d'ensemble pour une plus grande efficacité. Ainsi, il faudrait en premier lieu supprimer l'ensemble des nombreuses **désincitations fiscales à l'économie circulaire** qu'elle comporte encore aujourd'hui. Sa trajectoire doit être anticipée afin d'apporter de la **visibilité sur le long-terme** aux acteurs économiques. Par ailleurs, pour que la fiscalité ne soit pas perçue comme « punitive », des **mesures de compensation** effectives devraient récompenser les comportements vertueux en contrepartie. Enfin, la fiscalité « circulaire » doit être socialement juste pour être comprise et acceptée dans sa philosophie.

FINANCER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



PLAIDOYER DE L'INEC DANS LE CADRE DE LA LOI DE FINANCES POUR 2021

- CONSTATS -



Historiquement à vocation budgétaire, la fiscalité environnementale doit être plus incitative



Se focalisant sur les déchets et l'énergie, la fiscalité environnementale doit prendre en compte l'enjeu des ressources



Parfois considérée comme injustifiée, elle doit être juste, prévisible et acceptée par les contribuables

PROPOSITIONS DE L'INEC



Rendre la fiscalité écologique cohérente et acceptée

Rendre **plus lisibles et transparents** les mesures fiscales, leurs impacts sur l'environnement (ex : « Budget vert ») et l'affectation des recettes associées à des dépenses en faveur de l'économie circulaire



Mettre fin aux désincitations fiscales à l'économie circulaire

Supprimer les impositions ou exonérations fiscales favorisant des comportements néfastes au développement de l'économie circulaire : régularisation de la TVA pour les dons d'inventus, remboursement de la TVA par les collectivités pour la vente d'usage...



Faire évoluer certains impôts vers une logique plus incitative

Rendre **incitatifs certains impôts traditionnels** (TVA, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...) pour un modèle structurellement **vertueux**



Mettre en place des mécanismes de récompense pour les comportements vertueux

Encourager les acteurs volontaires et soutenir la transformation de leurs modèles : Bonus écologiques, exonérations de taxe et crédits d'impôts pour des démarches d'économie circulaire, suramortissements pour la transformation des équipements...



POUR PLUS D'INFORMATION : MARLINE WEBER
M.WEBER@INSTITUT-ECONOMIE-CIRCULAIRE.FR



PLATEFORME EUROPEENNE DES PARTIES PRENANTES DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE



Représentant français au sein du groupe de coordination de la Plateforme européenne des acteurs de l'économie circulaire, pilotée par la Commission européenne et le Comité économique et social européen, l'INEC participe activement aux missions ci-dessous.

MISSIONS

- Orienter les activités de la plateforme et favoriser le débat européen
- Renforcer l'interaction entre les acteurs, en identifiant les besoins spécifiques en matière de dialogue intersectoriel
- Superviser et faciliter l'échange et la cartographie des bonnes pratiques au niveau national, régional et local
- Identifier les leviers permettant d'éliminer les obstacles à la transition vers une économie circulaire, en assurant la liaison entre les avancées politiques, les travaux des comités et groupes consultatifs et les plateformes existantes

L'INEC a été réélu parmi des centaines de candidatures pour un second mandat de la plateforme, à l'automne 2020.



European Union

English

#CEstakeholderEU

European Circular Economy Stakeholder Platform

A joint initiative by the European Commission and the European Economic and Social Committee





RÉFÉRENCE

INDUSTRIE CIRCULAIRE



L'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) et OPEO (cabinet spécialisé en mutation industrielle) s'associent pour identifier et documenter une approche de transformation industrielle systémique. L'objectif : accélérer la transition vers une industrie circulaire.

Comment ? En démontrant que la transition vers l'économie circulaire constitue une véritable opportunité pour le secteur industriel, notamment dans un contexte de diversification et de relocalisation des approvisionnements. Elle présente plusieurs avantages : une plus grande maîtrise des coûts et une meilleure performance globale, le développement de nouveaux marchés ou encore des gains de compétitivité.

OBJECTIFS



Inscrire les plans de relance post-covid à destination des industries dans une optique de relocalisation territoriale et de transition vers l'économie circulaire



Identifier et documenter une approche de transformation industrielle systémique qui permette d'adresser les enjeux climat et ressources



Donner une impulsion concrète via de potentiels chantiers d'exploration / POC avec les industriels, en lien avec les pistes dégagées par l'étude



Identifier les freins actuels et les facteurs d'accélération des transformations industrielles vers une transition écologique

PARTIES PRENANTES



Etude co-conduite avec le cabinet d'experts OPEO, spécialisé en transformation industrielle



Auditions réalisées auprès d'une vingtaine d'acteurs industriels (toutes tailles, tous secteurs, tous secteurs géographiques en France)



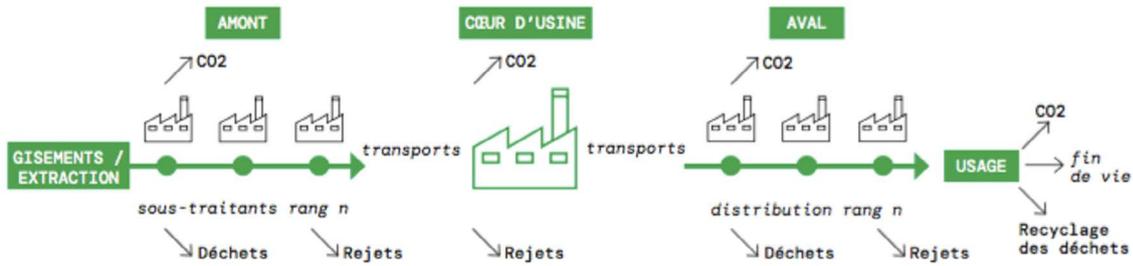
Enquête auprès de plus de 60 industriels de toutes tailles, secteurs et localisations.

L'étude est composée de **3 parties**. La première partie, « **Comprendre** », réaffirme la nécessité et l'intérêt d'engager une transition systémique vers une industrie circulaire. La deuxième partie, « **Repenser** », décrit comment repenser la circularité des modèles économiques, le design des produits et les modèles industriels. Enfin, la troisième partie « **Accélérer** », recense les freins rencontrés et les leviers de mise en mouvement et d'accélération pour les acteurs industriels et institutionnels. Cette publication est [disponible en ligne](#) ou en flashant le QR code ci-contre :

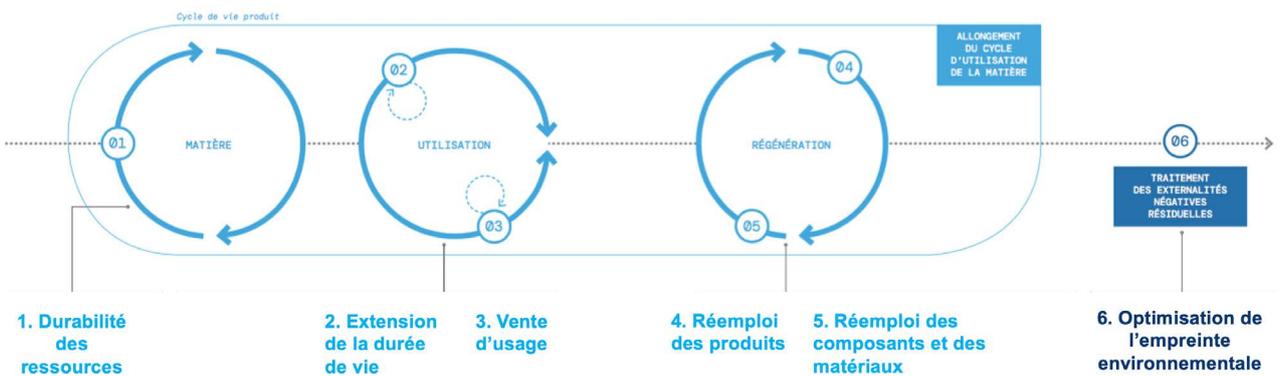


COMPRENDRE

LES FRAGILITÉS DE L'INDUSTRIE LINÉAIRE



REPENSER



ACCÉLÉRER

3 champs à investiguer

01

Le levier réglementaire : Au regard des progressions des pratiques des industriels en quinze ans, suite à l'adoption de réglementations sur la gestion des déchets (exemples : Directive REACH²⁴, Directive-cadre relative aux déchets²⁵) ou la gestion de l'énergie²⁶, la récente loi AGECE est porteuse d'importants changements. Toutefois, il est primordial que cette réglementation ne souffre d'aucune lacune et offre visibilité, suivi et assurances aux industriels. Ces recommandations sont valables pour toutes les réglementations environnementales.

02

Les soutiens économiques : le pivot vers la circularité ne doit plus être perçu comme un coût mais comme un investissement sur le long terme pour les acteurs industriels. Plusieurs échelles sont mobilisables : le national qui permet de repenser un cadre budgétaire et fiscal facilitant (TVA circulaire, incitations sur le coût du travail...) mais également les territoires qui disposent de fonds particuliers, qu'il serait intéressant de flécher pour soutenir une transformation industrielle.

03

Le changement de comportements doit se renforcer pour acculturer acteurs industriels et consommateurs à l'opportunité et à la nécessité que représente l'industrie circulaire.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE, ÉCOSYSTÈMES ET BIODIVERSITÉ : VERS UNE APPROCHE CONJOINTE



Economie circulaire
Ecosystèmes
Biodiversité

—
VERS UNE APPROCHE CONJOINTE



À l'occasion du Congrès Mondial pour la Nature à Marseille (Septembre 2021), l'INEC a réalisé une note « Economie circulaire, Ecosystèmes et Biodiversité : vers une approche conjointe » et est intervenu pour la présenter lors du Congrès, aux côtés de la Fondation Ellen McArthur.

Une transition vers **l'économie circulaire va naturellement de pair avec la protection des écosystèmes** :

- Préservation des ressources (eau, richesse des sols, protection des forêts...)
- Moindre impact de nos activités sur l'environnement (moins d'émissions de GES, moins de rejets, moins de déchets) ;
- Moindre extraction en valorisant des matières premières secondaires.

OBJECTIFS



Rappeler les liens entre économie circulaire et biodiversité



Préciser le rôle de l'économie circulaire dans la préservation des écosystèmes



Encourager la coopération et la coordination des politiques publiques et projets relatifs à l'environnement

Toutefois, **le lien est rarement fait** et les enjeux relatifs à la biodiversité sont peu prioritaires dans les démarches d'économie circulaire. Pourquoi ? L'argument économique prévaut largement sur l'argument « environnemental », vague et recouvrant de multiples défis : la protection des écosystèmes, la lutte contre l'artificialisation des sols, l'épuisement des ressources naturelles...

L'étude est disponible en ligne ici ou en flashant le QR code ci-dessous (également disponible en anglais) :



LE DON, PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?



Récemment mis en lumière par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), le don évite une production de déchets en ce qu'il permet d'offrir un usage à des biens qui auraient été détruits ou recyclés en l'état. Toutefois, le don s'inscrit aujourd'hui dans un modèle économique de surproduction de produits manufacturés, et donc une surconsommation de matières premières. Cette surproduction est en contradiction avec le principe même d'économie circulaire, qui vise une gestion plus respectueuse des ressources, et, à terme, à la disparition des stocks invendus. Ainsi, nous avons souhaité analyser dans ce guide le rôle du don dans la transition vers une économie circulaire.

OBJECTIFS



Présenter le don comme outil de lutte contre le gaspillage des ressources diversité et la précarité matérielle



Apporter une méthodologie des étapes clés pour une démarche de don réussie

Comptant neuf millions de personnes pauvres et quatre millions de personnes fragilisées par la crise sur le territoire, la France est par ailleurs actuellement confrontée à des difficultés majeures d'approvisionnement. La crise sanitaire du Covid-19 a mis en valeur et renforcé des difficultés sociales, économiques et environnementales préexistantes et interconnectées. Ces phénomènes nous invitent à repenser l'organisation de nos circuits de production et de consommation, afin que chacun puisse bénéficier à la fois d'un niveau de vie décent et respectueux de nos ressources. **La transition vers une économie circulaire se doit ainsi de concilier développement durable et solidarité.**

L'étude est [disponible en ligne ici](#) ou en flashant le QR code ci-dessous.



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, CATALYSEUR DE LA DÉCARBONATION – ADEME TRANSITION(S) 2050



Dans son récent rapport, l'ADEME a documenté 4 scénarios pour atteindre la neutralité carbone de la France à horizon 2050. Comment l'économie circulaire est catalyseur de la décarbonation ?

Ces quatre scénarios de l'ADEME pour la décarbonation de la France d'ici 2050 reposent sur les mêmes données macroéconomiques, démographiques et d'évolution climatique mais empruntent des voies distinctes et correspondent à des choix de société différents : génération frugale, coopérations territoriales, technologies vertes, pari réparateur. Les scénarios (S) intègrent les piliers de l'économie circulaire (approvisionnement durable et local, écoconception des biens, allongement de la durée de vie des produits, taux de valorisation des déchets élevés) à des degrés variables.

OBJECTIFS



Présenter les quatres scénarios de l'ADEME



Réaffirmer l'importance de l'économie circulaire pour réussir la décarbonation

Si les ambitions diffèrent, l'économie circulaire demeure centrale dans les scénarios et se révèle être un important catalyseur pour la décarbonation de notre modèle de développement.

La note est [disponible en ligne ici](#) ou en flashant le QR code ci-dessous.



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU BTP DANS LA RÉDACTION DES MARCHÉS ET CONTRATS



Le Cerema lance une série de fiches destinées aux donneurs d'ordres publics et privés de la construction et de l'aménagement, pour développer l'économie circulaire dans les territoires, à travers des politiques ambitieuses pour la prévention et la gestion des déchets générés par les chantiers ainsi que par l'utilisation de matériaux alternatifs.

La deuxième fiche réalisée avec la participation de l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC), présente les clés pour intégrer l'économie circulaire dans les marchés publics ou contrats en transcrivant les engagements du commanditaire des travaux dans le choix d'une maîtrise d'oeuvre qualifiée et dans les conditions d'exécution des travaux. Les commanditaires publics et privés de travaux peuvent utiliser les marchés et contrats pour réduire et gérer les déchets générés par leurs projets, et utiliser des matériaux alternatifs à la place de ressources non renouvelables.

OBJECTIFS



Rappeler les responsabilités réglementaires du commanditaire des travaux, les actions en faveur de l'économie circulaire et leur transcription



Détailler les diagnostics à réaliser en amont des projets pour identifier les quantités, les qualités, la destination des matériaux réemployables et des déchets réutilisables ou recyclables



Présenter les moyens à mettre en oeuvre pour prévenir, gérer les déchets et valoriser les matériaux alternatifs.

Cette fiche a été élaborée dans le cadre d'un groupe de travail sur les ressources minérales secondaires du schéma régional des carrières Auvergne – Rhône-Alpes en partenariat avec l'INEC.

La fiche est [disponible en ligne ici](#) ou en flashant le QR code ci-dessous.



QUESTIONS-RÉPONSES « POUR INTÉGRER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LE BTP »



QUESTIONS-RÉPONSES

POUR INTÉGRER **L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE** DANS LE BTP



Institut National
de l'Économie
Circulaire



ea
ENCKELL
AVOCATS

L'INEC et le cabinet Enckell Avocats publient « Questions-Réponses : Pour intégrer l'économie circulaire dans le BTP »

Alors que la réglementation française et européenne visait un objectif de 70% de valorisation des déchets non dangereux du BTP d'ici 2020, les acteurs de ce secteur doivent faire face à d'importantes contraintes opérationnelles.

Face aux défis de la transition écologique, l'économie circulaire est devenue une priorité pour de nombreux États et entités politiques pour concilier respect de l'environnement, création de valeur et bien-être des citoyens.

En 2015 la loi Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV) avait initiée les premiers engagements. La Feuille de Route Économie Circulaire de 2018, puis la loi relative à la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020 traduisent la volonté du gouvernement français d'inciter à l'économie circulaire dans le secteur du BTP. La dynamique est initiée, mais il faut aujourd'hui aller plus loin pour assurer la mise en œuvre opérationnelle des nouvelles mesures de la loi AGEC dans le secteur du BTP, et au-delà, transformer le monde du bâtiment pour en faire un réel modèle de développement fondé sur la préservation des ressources.

C'est dans cet objectif que l'INEC s'est associé au cabinet Enckell Avocats pour proposer une publication sous forme de questions-réponses pour faciliter l'intégration de l'économie circulaire dans le bâtiment et les travaux publics.

La publication est [disponible en ligne ici](#) ou en flashant le QR code ci-dessous.



OBJECTIFS



Identifier les leviers à mobiliser pour faciliter l'implémentation de l'économie circulaire dans le BTP



Proposer un document opérationnel qui réponde aux interrogations et aux attentes des professionnels de ce secteur

DÉCRYPTAGE DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE « DE LA FERME À LA TABLE »



L'INEC publie un nouveau décryptage de la stratégie européenne « De la ferme à la table », adoptée en octobre 2021 par le Parlement européen.

La stratégie « De la ferme à la table » (ou « Farm to fork »), constitue la feuille de route de l'Union européenne en matière d'agriculture et d'alimentation, pour « un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement ».

Elle ouvre la voie à de nombreuses propositions législatives de la part de la Commission, détaillées dans ce document.

Adoptée le 23 novembre, la nouvelle Politique agricole commune (PAC) pour la période 2023-2027 devra respecter les objectifs de la stratégie « De la ferme à la table », d'où l'importance majeure de cette dernière.

Quelles sont les priorités de l'Union en matière de transition agricole aujourd'hui ? Comment envisage-t-elle de les mettre en œuvre ?

La publication est [disponible en ligne ici](#) ou en [flashant le QR code ci-dessous](#).

OBJECTIFS



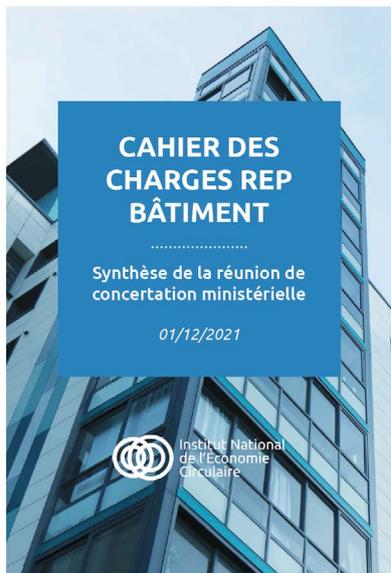
Décrypter cette stratégie à la lumière des récentes recommandations du Parlement



Analyser ses conséquences sur le secteur agricole et l'économie circulaire



REP BÂTIMENT – SYNTHÈSE DE LA RÉUNION DE CONCERTATION MINISTÉRIELLE



Le 1er décembre s'est tenue une réunion de concertation ministérielle sur le projet d'arrêté ministériel portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière REP du bâtiment. Celle-ci avait pour objet d'échanger sur le projet de texte et de clarifier certaines dispositions de celui-ci.

OBJECTIF



Informez des avancées sur le projet d'arrêté ministériel portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière REP du bâtiment

La note est [disponible en ligne ici](#) ou en flashant le QR code ci-dessous.



GUIDE : INTEGRER L'ECONOMIE CIRCULAIRE DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATIONS

PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT FRANÇAIS DES ADMINISTRATEURS



Ce guide est réalisé pour l'Institut Français des Administrateurs (partenariat démarré en septembre 2019), avec le groupe de travail ESG de l'IFA.

CONTEXTE

La promulgation de la loi AGEC et la publication de ses différents décrets d'application va venir contraindre les activités des entreprises en France. Par ailleurs, le comportement des citoyens-consommateurs évoluent pour tendre vers plus de sobriété : la crise sanitaire a révélé la fragilité des chaînes d'approvisionnement et est venue reposer, si besoin était, des questions sur nos modes de production et de consommation. Quels vont être les impacts de ces évolutions pour les entreprises ?

Le rôle d'un conseil d'administration est d'anticiper ces évolutions : économiques, réglementaires, sociétales, pour garantir le développement des entreprises.

OBJECTIFS



Rédiger un guide à destination des administrateurs pour mieux intégrer l'économie circulaire dans leurs stratégies d'entreprises



Des entretiens sont réalisés avec des professionnels de 4 secteurs pour enrichir les recommandations émises par l'IFA

- THÉMATIQUES ÉTUDIÉES -

Le BTP
Le numérique
Le textile
Le plastique

RAPPORT D'ENGAGEMENT «LE CAC 40 EST-IL RESPONSABLE ?»



Les investisseurs responsables s'attachent à la durabilité de leurs investissements au sein d'une société qui doit relever des défis environnementaux et sociaux majeurs comme la lutte contre le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité, la raréfaction des ressources ou encore la réduction des inégalités. Ces investisseurs se mobilisent pour avoir un impact positif sur ces sujets et l'un des outils dont ils disposent à cet effet est le dialogue et l'engagement actionnarial.

OBJECTIF



Encourager la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux au sein des instances de gouvernance et des stratégies des grandes entreprises

Pour la 2ème année consécutive, le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) publiait en 2021 un rapport d'engagement des entreprises du CAC40, intitulé « Le CAC40 est-il responsable ? ». Pour l'édition 2021, une question relative aux ressources stratégiques a été introduite : «Comment anticipez-vous la raréfaction de certaines ressources naturelles et les difficultés d'approvisionnement de vos ressources stratégiques ? En quoi cela affecte-t-il vos modèles économiques et comment sécurisez-vous vos filières d'approvisionnement ?». En tant qu'expert des questions de ressources, l'INEC est en charge d'analyser les réponses des entreprises du CAC40 relatives à cette question.

En 2022, le FIR a souhaité approfondir ces questions en lançant une campagne d'engagement spécifique sur l'économie circulaire, à destination des entreprises du SBF120, dont l'objectif est d'analyser et comparer les entreprises sur leurs approches du sujet et d'encourager le dialogue entre investisseurs et entreprises. L'INEC est partenaire de cette campagne.

La note est [disponible en ligne ici](#) ou en flashant le QR code ci-dessous.





PROJETS

APPUI À L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



La Métropole du Grand Paris (MGP) et l'INEC ont travaillé conjointement depuis 2017 pour constituer et accompagner un réseau d'acteurs (élus et techniciens) engagés dans l'économie circulaire, parmi les collectivités territoriales qui composent le territoire (131 communes et 11 établissements publics territoriaux).

MISSIONS

Entre 2017 et 2018, l'INEC a animé le groupe de travail "G142", réunissant tous les élus et référents techniques des territoires composant la MGP. La vocation du G142 était de proposer des solutions techniques et opérationnelles autour de l'économie circulaire, en favorisant les retours d'expériences et l'essaimage. À cette même période, l'INEC a structuré la plateforme "Grand Paris Circulaire.org" avec le CIRIDD (création d'un menu, rédaction des pages statiques) et a co-organisé l'évènement annule du Grand Paris.



En 2020, un groupe de travail sur la commande publique a vu le jour : le Programme Achats Circulaires et Solidaires (PACS), auquel l'INEC est associé en tant qu'expert. Chargé de la programmation et de l'animation du PACS, l'INEC accompagne les acteurs publics et privés intégrés au programme (sur la base du volontariat) dans l'intégration de l'économie circulaire dans leurs achats. Des sessions de travail mensuelles sont donc organisées autour de différentes thématiques (les équipements électriques et électroniques, les emballages etc.).

En 2021, l'INEC a apporté son soutien à la MGP dans l'élaboration de sa stratégie métropolitaine d'économie circulaire et solidaire, finalisée et publiée en mai 2022. Pour ce faire, l'INEC a élaboré un questionnaire à destination des 131 communes et 11 EPT pour sonder leur niveau d'engagement dans l'économie circulaire et a réalisé une analyse synthétique des priorités pour les accompagner au mieux. L'INEC a également animé les 7 ateliers de concertation organisés entre janvier et février 2022, réunissant les différentes parties prenantes du territoire sur des thématiques préalablement identifiées avec la MGP, la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) et le cabinet de conseil B/L évolution.

LIFE WASTE2BUILD

“USING THE WASTE DEMOLITION TO BUILD WITHIN A CIRCULAR ECONOMY APPROACH »



Le projet LIFE WASTE2BUILD, porté par Toulouse Métropole a pour but de créer un système innovant afin d'optimiser les déchets du secteur de la construction et de circulariser ce secteur, avec une attention particulière portée aux projets de commande publique.

Le projet qui rassemble plusieurs partenaires (Toulouse Métropole, Envirobat, Occitanie, CSTB, FBTP31, INEC, Synéthic, Toulouse Business School) a pour objectifs de réduire l'impact environnemental du secteur de la construction, faire évoluer les pratiques du secteur, systématiser l'économie circulaire dans la commande publique et promouvoir l'économie circulaire à travers l'Europe en s'appuyant sur la répliquabilité du projet. Le projet LIFE WASTE2BUILD s'inscrit sur une durée de 4 ans et demi, entre 2021 et 2026.

L'INEC soutient en particulier les actions de communication et de dissémination au niveau national et européen, en mobilisant son réseau et les plateformes d'économie circulaire dont il est membre et/ou animateur (exemple : GrandParisCirculaire.org) afin d'assurer le partage d'expériences et leur reproductibilité. Une attention particulière a été portée à la répliquabilité du projet : l'objectif principal est de structurer les filières européennes du BTP circulaire, à travers la mise à disposition d'outils opérationnels, la formation et la montée en compétences des acteurs.

Entre 2021 et 2022, l'INEC a été mobilisé pour effectuer un état des lieux des démarches d'économie circulaire dans la commande publique dans le BTP, afin de formaliser l'état de l'art et repérer des pratiques inspirantes pour enrichir le projet LIFE WASTE2BUILD. Fin 2021, l'INEC a réalisé et publié une série de fiches « Territoire engagé », qui mettent en exergue des projets expérimentaux exemplaires initiés par des collectivités avancées dans l'intégration de l'économie circulaire au sein des opérations de construction. Elles abordent, les freins rencontrés et solutions pour permettre la dissémination de ces pratiques. Pour ce faire, une série d'entretiens avec huit collectivités françaises (Bordeaux Métropole, Ville de Lille, Région Grand Est, Région Normandie, Ville de Paris, Métropole du Grand Paris, Région Bretagne) et trois collectivités européennes (Luxembourg, Bruxelles Environnement, Ville de Milan) a été réalisée (prise de contact, élaboration d'un questionnaire, analyse des réponses, rédaction de la fiche et mise en page graphique).

Durée totale du projet : septembre 2021 à février 2026 (4 ans et demi).

CONTENU DES FICHES

- Description d'un ou plusieurs chantiers expérimentaux
- Informations sur les outils, les plateformes de réemploi physiques et numériques, les acteurs du territoire
- Des éléments sur l'intégration de clauses d'EC dans les marchés publics pour faire de la commande publique un levier
- Les freins et leviers : assurantiel et foncier principalement
- Les formations

EXEMPLES DE FICHES

FICHES TERRITOIRES ENGAGÉS dans l'économie circulaire



Métropole du Grand Paris

Les chiffres clés

- Chantier de déconstruction sélective de l'ancien site d'Engie (150,00 tonnes)
- Création de 362 6554 de valeur économique
- 146 tonnes de déchets évités
- 45 tonnes de matériaux de second œuvre donnés à d'autres parties prenantes
- Taux de recyclage supérieur à 99%

- Profils des repreneurs :
- 50% de particuliers
 - 37% d'associations
 - 13% d'entreprises et services publics

Les dates clés

- Octobre 2019 : Création de la ZAC Flaine-Saint-Denis
- Mars 2020 : Début des travaux de déconstruction des bâtiments
- Décembre 2023 : Fin des travaux du CAO

EXPÉRIMENTATION

Le Centre Aquatique Olympique (CAO) situé sur la place Soulier à Saint-Denis est un chantier exemplaire pour la Métropole (dont elle est maître d'ouvrage), sur lequel l'éco-conception et l'économie circulaire ont été intégrées (tempérament, gradins et sièges en plastique recyclé etc.).

La première phase de ce projet a consisté à déconstruire de manière sélective l'ancien site d'Engie. Un effort particulier a été mené sur le tri sélectif et la valorisation des matériaux, grâce notamment à un accompagnement de l'activité (outil permettant de faciliter la déconstruction sur le chantier et d'identifier les possibilités de valorisation et les excédents). Une boutique épilatoire a été créée in situ, où de nombreux objets ont pu être réutilisés en matériaux de réemploi pour alimenter d'autres chantiers.

La seconde phase du projet qui consiste en la construction du CAO, intègre par ailleurs un gros effort sur l'éco-conception.



© Bouygues Bâtiment France

FICHES TERRITOIRES ENGAGÉS dans l'économie circulaire



Métropole du Grand Paris

OUTILS

Outil numérique : **Bât2B** (aide à la planification du chantier pour faciliter la déconstruction, la gestion des flux sur chantier).

Plateformes numériques d'échange de matériaux : **CycleLife**, **Backpacks**, **Loop2B**.

Engie : avait un outil de mise en relation des diagnostics et de mise à disposition de schémas de diagnostics PENDING.

Il existe plusieurs matériaux/plateformes structurelles à l'échelle du territoire : **francilien** (**Bât2B**, **Backpacks**, **CycleLife**, etc.). D'autres petites plateformes de stockage existent, principalement sur les chantiers, mais il y a un véritable besoin de renforcer le maillage de plateformes existantes à l'échelle du territoire.

Remarque : La création de plateforme de stockage in situ s'impose comme le moyen le plus efficace pour stocker et entreposer les éléments déconstruits sur chantier.

COMMANDE PUBLIQUE

Intégration dans les CCTP de clauses comportant des objectifs d'utilisation de matériaux de réemploi et de réutilisation, de matériaux biosourcés et recyclés.

POUR EN SAVOIR PLUS
Centre aquatique olympique : [B2B](#)

CONTACT
Métropole du Grand Paris
01 82 28 74 00
mairie@toulouse-metropole.fr

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

Une cartographie, qui prendra la forme d'un listing des acteurs, est en cours de réalisation dans le cadre de l'étude de faisabilité de la Métropole.

FORMATION

Besoin de formation des acteurs du bâtiment à l'économie circulaire et à la création de nouvelles filières (ex : utilisation de terre crue). Besoin de former les diagnosticiens, les opérateurs de la dépose sélective etc. à l'utilisation de matériaux de réemploi.

Engie : réalise le public cible (coût et temps des formations) et élit attendif d'équilibre entre l'offre de formation et la demande réelle sur le marché.

Acteurs de la formation : **Epilatis**, **bureau d'études**, **Les Cnam**, etc.

Un concours sur l'économie circulaire et l'aménagement, porté par **Cicobail**, **dés**, **milles d'ouvrage** et d'autres acteurs, est en train de se structurer à destination des écoles d'architectes, d'ingénieurs et des universités.

FREINS ET LEVIERS

La Métropole est en cours de création d'une charte sur la construction circulaire pour lever les freins, notamment les aspects problématiques assuranciers.

Difficulté de créer des plateformes de stockage pérennes due à la disponibilité du foncier et pour des raisons de modèle économique. Four lever ces freins, la Métropole est en cours de création d'une cartographie du foncier potentiellement modulable.

FICHES TERRITOIRES ENGAGÉS dans l'économie circulaire



Région Bretagne

Les chiffres clés

Déconstruction du gymnase du lycée Félix Le Dantec à Lannion : 5000 tonnes de béton récupérées

Les dates clés

- 2018 : Définition du Schéma réglementaire de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)
- Février 2020 : Début des travaux de déconstruction du gymnase du lycée Félix Le Dantec
- Juillet 2020 : Publication de la feuille de route bretonne pour l'économie circulaire (FREC)
- Octobre 2020 : Fin des travaux de déconstruction du gymnase du lycée Félix Le Dantec

EXPÉRIMENTATION

La Région Bretagne s'est engagée dans le développement de l'économie circulaire à l'échelle de son territoire. Publiée en juillet 2020, la feuille de route bretonne pour une économie circulaire (FREC) comporte 7 axes, dont un qui a pour ambition de promouvoir l'économie circulaire auprès des acteurs du bâtiment. Des projets d'expérimentation ont été menés sur les chantiers de terrain pour optimiser les ressources dans le secteur du BTP, en voici un exemple :

Lycée Félix Le Dantec à Lannion

La déconstruction du complexe sportif, du gymnase et de la piscine du lycée constitue une opération pilote en matière d'économie circulaire. Pour cette opération, un diagnostic avant travaux et un accompagnement de l'étude du béton ont été réalisés. Un sondage précis et une cartographie des installations de prise en charge des déchets de chantiers ont été réalisés. Les 5000 tonnes de béton issues de la déconstruction ont été stockées sur site, triées et concassées, dans le but d'être réutilisées sur d'autres projets en Région Bretagne, en privilégiant l'upcycling ou le recyclage.



© Région Bretagne

FICHES TERRITOIRES ENGAGÉS dans l'économie circulaire



Région Bretagne

OUTILS

À ce jour, il n'existe pas de plateforme numérique de référencement de matériaux de réemploi sur le territoire, mais la Région travaille avec les étudiants de l'École Nationale Supérieure de l'Architecture de Rennes pour étudier la faisabilité d'une plateforme digitale (plateformes, exécutives, avantages/inconvénients, etc.).

Concernant les plateformes physiques : Création d'une plateforme sur la Communauté de Lannion-Négor fin 2019 pour accueillir les bétons issus de déconstruction.

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2020 et 2021 par **Bât2B** et ses prestataires pour créer une plateforme logistique pour le réemploi des matériaux de construction. Objectif : créer une plateforme de 1000m² près de Rennes afin de doter le territoire d'un outil de valorisation des matériaux, de vente et de sensibilisation.

COMMANDE PUBLIQUE

L'économie circulaire fait partie intégrante du Schéma réglementaire de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) défini en 2018 par la Région, au sein duquel des indicateurs de mesures ont été intégrés dans chacune des actions.

POUR EN SAVOIR PLUS
FREC Bretagne : [B2B](#)

CONTACT
Région Bretagne
02 99 27 10 10
nbf@r.bretagne.bzh

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

La Région a commencé à cartographier les acteurs de l'économie circulaire grâce à la plateforme **C2B**, animée par l'agence de développement économique Bretagne Développement Innovation (BDI). La Région travaille à l'opérationnalité de cet outil.

Sur le réemploi, la Région dispose d'une convention pluriannuelle avec la CREES Bretagne, missionnée pour cartographier les recycleurs et ressourçeurs. La CREES informe également la **C2B**.

FORMATION

Décembre 2021 : Formation à destination des acheteurs de la Région pour estimer leurs besoins.

Besoin de formation pour les nouveaux métiers (diagnosticiens, agents valorisateurs, éco-conception etc.). La Région mène une étude prospective sur les impacts de l'objectif zéro déchet sur l'emploi, la formation et l'organisation des filières (publication prévue en 2022).

Bât2B : formation sur le réemploi.

Back2C2B : formation à l'éco-construction.

FREINS ET LEVIERS

Freins liés à la commande publique : la politique d'achat de la Région est déconstruite, ce qui rend difficile la prescription systématique de l'économie circulaire dans les marchés publics.

Freins liés au réemploi : avoir suffisamment de foncier pour favoriser le réemploi local, et faciliter la mise à disposition des matériaux de réemploi. Effort de développement de la coopération entre les acteurs.

Accéder à l'ensemble des fiches

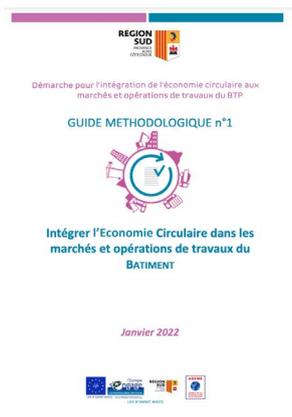




ACCOMPAGNEMENT DE 10 MAÎTRES D'OUVRAGE PUBLICS VOLONTAIRES EN RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR POUR AMÉLIORER L'INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Dans le cadre du projet européen LIFE INTEGRE SMART WASTE (2018-2023), l'exécutif régional au Service économie circulaire et déchets de la Direction de la Biodiversité et de la Mer de la Région Sud, en partenariat avec Altéreo et l'Institut National de l'Economie Circulaire (INEC), ont conduit une démarche visant à améliorer la gestion des déchets du secteur BTP sur ce territoire.



Ce projet européen propose de développer une dynamique territoriale, à destination des maîtres d'ouvrage de la Région, pour mettre en œuvre et renforcer l'efficacité de la planification régionale en matière de prévention et de gestion des déchets du BTP. Les maîtres d'ouvrage volontaires et sélectionnés bénéficient de l'appui d'experts pour traduire de manière opérationnelle et reproductible les principes de l'économie circulaire dans leurs opérations et chantiers de BTP.

Chronologiquement, la première partie du programme a permis d'identifier les maîtres d'ouvrage volontaires (étape 1). La deuxième a formalisé les premières attentes exprimées par les participants (étape 2 d'audits) au travers de la publication d'un kit d'accompagnement (étape 3). La phase d'accompagnement opérationnel en 2021 s'est ouverte avec l'organisation des ateliers de travail (étape 4) qui ont débouché sur la publication de livrables correspondants aux différents ateliers (étape 5), directement mis en application pour accompagner concrètement les projets des maîtres d'ouvrage retenus (étape 6).

Un réseau des acteurs du BTP a été ouvert sur la plateforme PRECI, pour poursuivre le partage de bonnes pratiques à l'échelle du territoire.

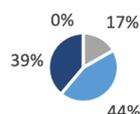
Le kit d'accompagnement, dont le contenu a vocation à être mis à jour, est [disponible en ligne](#).

RÉSULTATS

Données issues du sondage de satisfaction envoyé aux maîtres d'ouvrage en fin de programme

Début de l'opération

- Niveau 3 : Stratégie globale d'économie circulaire
- Niveau 2 : Mise en œuvre d'une stratégie de gestion des ressources et des déchets
- Niveau 1 : Respect de la réglementation et procédure complète de traçabilité
- Pas de prise en compte ou prise en compte partielle



Fin de l'opération

- Niveau 3 : Stratégie globale d'économie circulaire
- Niveau 2 : Mise en œuvre d'une stratégie de gestion des ressources et des déchets
- Niveau 1 : Respect de la réglementation et procédure complète de traçabilité
- Pas de progrès



PROGRAMME ÉCOLE CIRCULAIRE



Bénéficiant d'un maillage territorial unique sur le territoire français, l'école est un lieu d'expérimentation idéal pour déployer des démarches exemplaires durables et circulaires, sur un large éventail de segments d'achats (bâtiment, entretien, fournitures, boucle alimentaire, énergie, aménagement, logistique, sensibilisation, gestion des déchets...).



En 2021, l'économie circulaire s'impose plus que jamais comme le modèle permettant de répondre aux enjeux environnementaux liés à l'épuisement de nos ressources. Si elle suscite un intérêt grandissant, les acteurs privés, publics mais aussi les citoyens ont encore des difficultés à l'appréhender dans sa globalité. **Pour accélérer la transition, l'ensemble des acteurs doit se saisir pleinement de ses enjeux et de ses possibilités.** Comme l'offre peut elle évoluer ? Comment les collectivités peuvent elles engager leur territoire ? Enfin, comment les citoyens peuvent ils être acteurs de cette transition ?

Il est aujourd'hui nécessaire de fédérer les acteurs et d'incarner l'économie circulaire pour répondre à ces interrogations. Pour cela, l'INEC travaille depuis deux ans avec l'ensemble de ses partenaires (acteurs publics et privés) à circulariser un lieu familier et commun à tous : **l'école.**

C'est un lieu central d'éducation et d'exemplarité, où il est possible de montrer tout ce qu'offre l'économie : circulaire bâtiment, énergie, fournitures, boucle alimentaire, sensibilisation, entretien, aménagement, logistique et gestion des déchets. **Tout est circularisable.** Si certaines solutions sont parfois très techniques, par exemple en matière de bâtiment durable, l'économie circulaire peut aussi prendre des formes plus simples et accessibles à tous : prévention et réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines, réemploi du mobilier de classe, matériel informatique reconditionné etc.

Publié en septembre 2021, ce **référentiel de bonnes pratiques, d'initiatives territoriales et de solutions à mettre en place dans les écoles** a été construit de façon collaborative avec l'ensemble des adhérents de l'INEC (entreprises, collectivités, associations...). Il fournit aux élus et aux collectivités les clés pour se saisir pleinement de ces enjeux et engager leurs établissements scolaires dans cette transition.

LIVRABLES ET OUTILS



- Un référentiel
- Un flyer et une plaquette de présentation



PROGRAMME ACHATS CIRCULAIRES ET SOLIDAIRES



Lancé en 2018, le Programme-action « Achats et économie circulaire » est un programme opérationnel visant à accompagner des acheteurs publics et privés dans l'intégration des principes d'économie circulaire dans leurs stratégies d'achat.

En 2021 pour sa deuxième édition, le Programme achats évolue pour intégrer la dimension solidaire dans l'accompagnement proposé, avec le soutien des Canaux.

OBJECTIFS

- **Fédérer des acheteurs publics et privés** autour de l'économie circulaire et l'ESS
- **Accompagner des acheteurs publics et privés** pour intégrer l'économie circulaire et l'ESS dans leurs achats
- **Créer et partager des connaissances** en valorisant les démarches exemplaires
- **Sensibiliser et convaincre** des avantages économiques, sociaux et environnementaux de l'intégration de l'économie circulaire dans les achats.
- **Avoir des impacts réels** sur l'utilisation des ressources, la création d'emplois et le développement d'une offre de biens et services circulaires sur le marché

LIVRABLES ET OUTILS

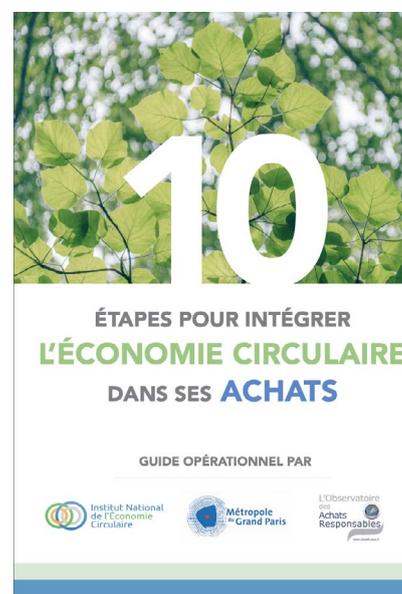


Un guide opérationnel sur les 10 étapes pour intégrer l'économie circulaire dans ses achats



Un espace dédié sur la plateforme grandpariscirculaire.org pour faciliter les échanges et l'accès aux données du programme

Des supports vidéos de formation



Les 10 étapes pour intégrer l'économie circulaire en 10 courtes vidéos :



PROGRAMMES TERRITORIAUX DE SYNERGIES INTERENTREPRISES (PTSI) EN RÉGION SUD



Les chambres de commerce et d'industrie territoriales (CCIT) de la Région Sud et l'INEC ont porté des programmes d'écologie industrielle et territoriale (EIT) selon la méthodologie PTSI d'ateliers interentreprises.

Les chambres de commerce et d'industrie territoriales (CCIT) de la Région Sud et l'INEC ont porté des programmes d'écologie industrielle et territoriale (EIT) selon la méthodologie PTSI d'ateliers interentreprises.

L'objectif des ateliers interentreprises est de détecter et concrétiser, en deux temps, des synergies de substitution ou de mutualisation. Les ateliers réunissent entre 30 et 40 entreprises. Ces rencontres calibrées permettent de croiser les besoins des acteurs économiques du territoire et de créer les liens de confiance indispensables à la mise en œuvre des synergies.

Les bénéfices sont majeurs : outre la création d'activités sur un territoire et le renforcement de son attractivité, les synergies favorisent un approvisionnement local et durable, la réduction des émissions de CO₂ liées au transport, la réduction des coûts liés à l'enfouissement de déchets... Pour exemple, le programme national de synergies interentreprises (PNSI), réalisé entre 2015 et 2017 par l'INEC, l'ADEME et l'université technologique de Troyes, a permis de réutiliser/recycler 25 000 tonnes de déchets et d'éviter l'émission de 2 763 tonnes de CO₂.

L'INEC a ainsi dispensé des formations aux animateurs et facilitateurs des démarches des différentes CCIT : rappels des objectifs, méthodologie des ateliers, points d'attention. L'INEC a participé activement à 2 ateliers de détection (CCI Var, à Toulon et CCI Hautes-Alpes, à Sisteron), en tant qu'animateur. Une aide à la saisie des données dans un logiciel de détection des synergies a également été apportée, ainsi qu'une analyse critique des synergies détectées à prioriser pour chacune des CCIT.

Durée : septembre 2021 – mai 2022

Partenaires : CCI du Var, CCI des Bouches-du-Rhône, CCI Nice Côte d'Azur, CCI Vaucluse, CCI Hautes-Alpes.

RÉSULTATS

Pour la CCI du Var (atelier de détection le 14 octobre 2021, atelier de concrétisation le 19 novembre 2021)

- 27 entreprises présentes à l'atelier de concrétisation ;
- 100 synergies de mutualisation détectées, principalement pour la performance énergétique et le groupement d'achats ;
- 534 synergies de substitution détectées, dont plus de 100 concernant la famille de ressources "bois-papier-carton", 62 concernant le plastique et 20 les matériaux de construction.



CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SUD



En 2021, l'INEC a accompagné la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud dans l'acculturation aux enjeux d'économie circulaire, en s'appuyant sur son expertise en matière de mise en œuvre territoriale de l'économie circulaire, de mise en réseau, ainsi que sur son réseau d'experts et de membres. Cet accompagnement visait à la fois les acteurs du territoire, et les partenaires internationaux dans le cadre d'un programme intitulé « Pour une gouvernance partagée 2 », visant à favoriser par l'échange d'expérience et de pratiques, l'émergence de projets innovants répondant aux enjeux des villes durables dans les pays partenaires (Mali, Sénégal et Mauritanie).

Dans ce cadre, les axes d'action déployés par l'INEC sont les suivants :

Appui à l'engagement des agents techniques, des élus locaux et des acteurs économiques sur les sujets relatifs à l'économie circulaire :

Co-élaboration et animation d'une formation de 2 jours sur l'économie circulaire sur le territoire de Grand Paris Sud, à destination d'un public non-averti et en vue de créer un langage commun sur l'économie circulaire pour faciliter son déploiement à l'échelle du territoire. Cette formation a été dispensée à une quinzaine d'acteurs, composés d'agents techniques de la collectivité, d'acteurs économiques et associatifs, et d'élus locaux.

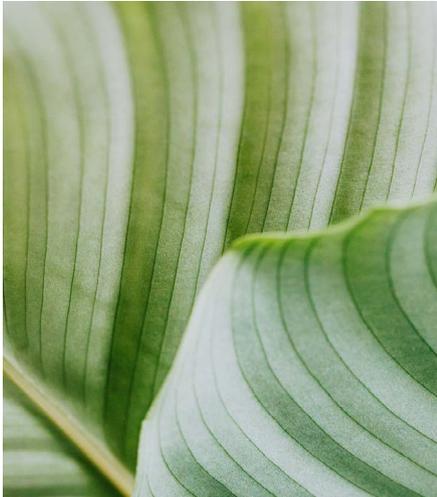
Apport de connaissances relatives aux enjeux d'économie circulaire pour les acteurs du territoire :

Décryptage des actualités réglementaires sous la forme de rapports et de synthèses accessibles à tout acteur (collectivités, acteurs économiques, citoyens) et partage de bonnes pratiques, issues d'expériences menées dans les territoires membres de l'INEC.

Appui à l'acculturation de l'économie circulaire des partenaires du programme "Pour une gouvernance partagée 2" :

Animation d'une formation d'une journée à destination des élus locaux des pays partenaires du programme (Mali, Sénégal et Mauritanie) visant à doter chaque territoire d'un socle de connaissances communes à l'économie circulaire.

OPÉRATION COLLECTIVE CARE EN RÉGION SUD



Cette opération collective a permis d'expérimenter la mise en œuvre du modèle de comptabilité intégrée CARE auprès d'un panel de 10 entreprises de la Région Sud-PACA.

Piloté par l'INEC et déployé par le cabinet d'expertise-comptable ComptaDurable, avec le soutien financier de l'ADEME, ce programme s'inscrit dans une dynamique d'évolution des normes comptables, afin de pleinement intégrer les enjeux de préservation des capitaux naturels et sociaux au cœur de la performance de l'entreprise.

ÉTAPES

1. **Lancement** de la mission en mars 2018 (institutionnel et opérationnel)
2. **Démarrage dans les entreprises** en mai 2019 : formation collective à CARE avec les 10 entreprises sélectionnées, à Marseille.
3. **Déploiement** : analyse préliminaire des entreprises impliquées, identification des capitaux, définition des capitaux naturels et humains des entreprises, détermination des objectifs RSE de maintien des capitaux, élaboration des plans d'action.
4. **Elaboration des livrables** : représentation des capitaux, tableaux de bord de pilotage des ressources naturelles et humaines, constitution de la comptabilité intégrée (bilan et compte de résultat), rapport de mission.
5. **Conférence de restitution** : janvier 2022

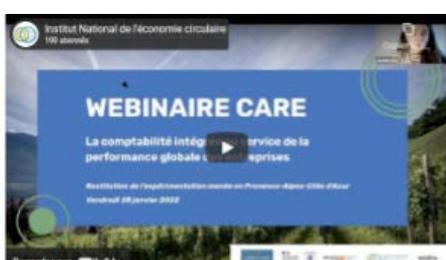


Partenaires

Membres du comité de pilotage : ADEME, ComptaDurable (dorénavant Endrix)

Membres du comité scientifique : AgroParis-Tech, Université Paris Dauphine, Université de Poitiers

Entreprises : CEMEX, EODD, TOTEM, ARECO, XYLEO, Auchan Retail, CEETRUS, Pernod Ricard, PROFIL, SERAMM





COMMUNICATION

ANIMATION DE LA PLATEFORME GRANDPARISCIRCULAIRE.ORG



Depuis 2018, l'INEC co-anime la plateforme grandpariscirculaire.org pour la Métropole du Grand Paris. Ce portail collaboratif relié à l'écosystème des plateformes de l'économie circulaire rassemble près de 700 membres et 120 études de cas.

Bien au-delà de son ancrage numérique, ce réseau vise à fédérer tous les acteurs de la transition circulaire et solidaire du Grand Paris (entreprises, collectivités, associations, etc.), et à faciliter l'échange de connaissances et l'émergence de projets multi-acteurs.

OBJECTIFS



Fournir une veille complète sur l'économie circulaire et sa mise en œuvre opérationnelle sur le territoire : actualités, événements, appels à projets, etc.



Recenser les initiatives et les bonnes pratiques du territoire en vue de les massifier et/ou de les dupliquer



Constituer un « guichet unique » des aides et accompagnements disponibles sur le territoire métropolitain en matière d'économie circulaire



Mettre à disposition un fonds documentaire et des outils dédiés à la transition de modèle économique



Produire un ensemble d'outils pédagogiques visant à mettre en lumière les acteurs pionniers



Faciliter la mise en œuvre de synergies et de projets collectifs sur le territoire via la création de communautés thématiques



Déployer un programme d'animation « terrain » permettant aux membres de se rencontrer, d'échanger et de visiter les sites métropolitains exemplaires.

- GOUVERNANCE ET PARTIES PRENANTES -



Co-animateurs et partenaires du comité de pilotage : Métropole du Grand Paris, CIRIDD



Membres de la plateforme :



- Entreprises
- Collectivités
- Associations
- Citoyens

EXEMPLES DE CONTENU

- 6 Minute du Grand Paris Circulaire réalisées
- 18 initiatives rédigées et publiées
- 2 photo-reportages : au port de Gennevilliers et à la fabrique Cycle Terre à Sevran
- Plus d'une cinquantaine d'évènements partagés.



DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉSENCE DE L'INEC SUR LINKEDIN ET TWITTER



L'INEC s'est construit ces dernières années une forte communauté sur les réseaux sociaux, notamment sur LinkedIn. Articles de presse, vidéos, infographies, actualités de l'INEC... la page entreprise de l'INEC sur LinkedIn est alimentée quotidiennement par du contenu varié et pertinent. Véritable vitrine de notre expertise au grand public et aux professionnels, celle-ci renforce l'action de sensibilisation de l'INEC pour une plus grande prise en compte de l'économie circulaire.

QUELQUES CHIFFRES

20 600

abonnés sur LinkedIn

27 000

abonnés sur Twitter

500

nouveaux abonnés en moyenne par mois sur LinkedIn

90 000

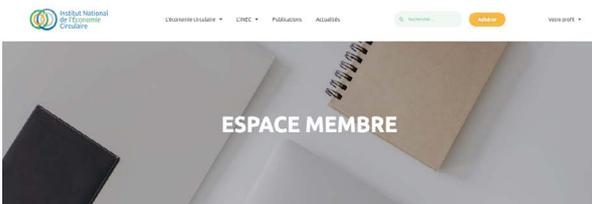
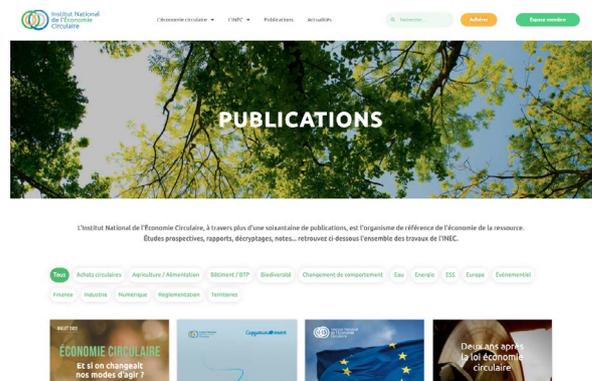
impressions de posts en moyenne par mois sur LinkedIn



REFONTE DU SITE INTERNET DE L'INEC



L'INEC a réalisé la refonte de son site internet en 2021 pour améliorer la mise en avant de ses travaux et faciliter l'accès aux informations. L'espace membre a été également mis à jour pour une meilleure accessibilité par nos adhérents. Pour y accéder : <https://institut-economie-circulaire.fr/>



ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS ET INTERVENTIONS EXTÉRIEURES



En 2021, l'INEC a régulièrement organisé des webinaires pour partager ses travaux et expertise. L'INEC a également participé à de nombreux événements tout au long de l'année, dans l'ensemble de la France.

ÉVÉNEMENTS INEC

Le mieux-disant au service de l'économie circulaire
le 4 février 2021

Concertation INEC sur la loi climat et résilience
le 26 février 2021

Groupe de travail Finances
le 16 mars 2021

Économie circulaire et territoires pour la Martinique
le 19 mars 2021

Réunion des adhérents
le 22 mars 2021

Présentation du décret d'application de l'article 58 de la loi AGECE
le 1er avril 2021

Conférence de presse « Industrie circulaire »
le 7 avril 2021

Vers des produits réparables...et réparés
le 16 avril 2021

Vers une école circulaire
le 2 juin 2021

Cycle de webinaires « Industrie circulaire »
le 1er juin 2021
le 8 juin 2021
le 15 juin 2021

Circlemade.brussels à Paris
le 23 septembre 2021

Circular Week - Webinaire blockchain
11 octobre 2021

Clôture du Programme achats circulaires et solidaires 2021
le 17 novembre 2021

INTERVENTIONS ET PARTENARIATS AVEC DES ÉVÉNEMENTS EXTÉRIEURS

Low Carbon World à Paris

le 23 juin 2021

La Ruche Industrielle à Lyon

le 30 juin 2021

Congrès Mondial de la Biodiversité

le 8 septembre 2021

Innopolis à Paris

le 21 septembre 2021

La France en transition (SYCTOM) à Stains

le 21 septembre 2021

Pollutec à Lyon

le 14 et 15 octobre 2021

Rencontres du Développement Durable à l'ESCP

le 14 octobre 2021

Webconférence économie circulaire (AFNOR)

le 19 octobre 2021

Rencontres Francophones de l'innovation sociale (OFQJ)

le 20 octobre 2021

Les assises économie circulaire d'Abidjan

le 27 octobre 2021

Journée économie circulaire et réemploi organisée (CD2E) à Lille

le 28 octobre 2021

We do green IT

le 9 novembre 2021

Société Française du Génie des Procédés à Paris

le 16 novembre 2021

Journée de l'IFA à Paris

le 25 novembre 2021

Les Journées de l'économie circulaire de Toulouse Métropole

le 25 novembre 2021

World Impact Summit à Bordeaux

le 2 décembre 2021

Conférence

Paris - Bruxelles : Villes en transition circulaire

La production urbaine et les circuits courts en débat

23.09.2021 | 11h00 - 17h30
CENTRE WALLONIE-BRUXELLES,
127-129, RUE SAINT-MARTIN, 75004 PARIS.

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Centre W-B/Paris



pollutec

ACTIVATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

12-15 OCT 2021 LYON EUREXPO FRANCE

Emmanuelle Ledoux
Directrice Générale de l'Institut national de l'Economie circulaire

Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire :
Quelles applications un an et demi après le passage de loi ?

pollutec

ACTIVATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

12-15 OCT 2021 LYON EUREXPO FRANCE

ATELIER INEC « L'école circulaire : du concept à la mise en œuvre de l'économie circulaire »

Vendredi 15 octobre de 9h30 à 10h15

Juliette SIMONNETTO
Responsable développement et projets transverses à l'INEC

Muriel DUGUAY
Responsable des Projets RSE chez ONET

RENCONTRES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

TABLE-RONDE

« DANS UN MONDE CHAOTIQUE, DE NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES ? »

PR. VALENTINA CARBONE ESCP
EMMANUELLE LEDOUX Institut national de l'économie circulaire
PASCAL DURAND Député européen
MOUSTAPHA KAMAL GUEYE OIT
PATRICIA SAVIN Océa
DR. FRANÇOIS TADDEI Centre de Recherche Interdisciplinaire

14 OCTOBRE « DESSINER LE MONDE D'APRÈS » • LES-RDD.FR

THE CIRCULAR ECONOMY

A transformative approach to tackle biodiversity loss

September 8th - 11:30 and 15:00

Marline Weber
Head of legal and european affairs of INEC

CONFÉRENCE N°2

MARIE-CLAIRE DAVEU: Directrice du développement durable et des affaires institutionnelles chez Kering
EMMANUELLE LEDOUX: Directrice de l'Institut national de l'économie circulaire
THOMAS LESUEUR: Commissaire général au développement durable
STÉPHANE RUTKOWSKI: Directeur général en charge de Circulère, groupe Vicat

QUELLES PERSPECTIVES POUR DE NOUVEAUX MODÈLES : L'EXEMPLE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

#GOJ2A

LE SOMMET INTERNATIONAL DES SOLUTIONS POUR LA PLANÈTE

2 - 3 décembre 2021 | LYON - FRANCE

TABLE-RONDE - 2 Décembre / 14h30

Quels leviers pour accélérer la transition des entreprises & industriels vers des modèles circulaires ?

Moderation par : **Amélie Vaz** Responsable des études et de la prospective - Institut National de l'Economie Circulaire

François-Michel Lambert Député des Bouches-du-Rhône / Président - Institut National de l'Economie Circulaire

Pierre Pomiers Directeur général - NOTOX

Cyr Dioré Co-dirigeant, Greenfit

En partenariat avec :

#WISolutions @wisbdx

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Institut National
de l'Économie
Circulaire

174 rue du Temple

75003 Paris

Tél. : +33 1 84 06 33 16

contact@institut-economie-circulaire.fr

